

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule :

La réservation d'une chambre, de la suite ou du gîte implique l'acceptation des Conditions Générales énoncées ci-après dans leur globalité, qui complètent, le cas échéant, les contrats types des associations Gîtes de France pour la location des chambres d'hôtes , et CLEVACANCES pour la location du Gîte « La Chambrasse ».

1) Les prix indiqués sur les pages « tarif » du site internet, ne s'appliquent que pour les réservations directement effectuées auprès du propriétaire ou par son site internet. Ils s'entendent toutes taxes comprises (le propriétaire n'est pas assujéti à la TVA, Art 293.B du CGI).

1 bis) Les conditions tarifaires des réservations faites par l'intermédiaire des « Market place »(booking, Abritel,...) sont régies suivant chaque opérateur, indépendamment des tarifs du propriétaire. Ces réservations ne peuvent prétendre à aucun tarif préférentiel proposé sur le site internet du propriétaire.

2) La réservation devient effective dès lors que le client aura payé au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée (pour les chambres d'hôtes et/ou la suite)

3) la taxe de séjour n'est pas incluse dans le prix de la nuitée. Cette taxe votée par la Communauté de Commune, est perçue en fin de séjour, pour son compte et entièrement reversée. Pour 2015 le montant est de 0.715 €/personne/nuit (Gîte) et de 0.33 €/personne/nuit (chambres d'hôtes).

4) Annulation par le client :

* Annulation au moins un mois avant le séjour : remboursement intégral de l'acompte

* Annulation entre un mois et une semaine avant le séjour : si le gîte ou la chambre est reloué, l'acompte est remboursé. Si le gîte ou la chambre n'est que partiellement reloué, l'acompte reste acquis jusqu'à concurrence du nombre de jours non loué

* Annulation dans les sept jours précédant le séjour : l'acompte n'est pas remboursé et reste acquis au propriétaire, qui pourra également réclamer le solde de la réservation.

5) Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, la réservation est automatiquement annulée et le propriétaire peut disposer de ses chambres ou gîtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui est alors en droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

6) En cas de séjour écourté le prix correspondant au coût total de la réservation reste intégralement dû au propriétaire.

7) L'annulation par le propriétaire : lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule celui-ci, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception, mail ,.... Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera

remboursé immédiatement des sommes déjà versées. Il pourra recevoir en outre une indemnité en fonction du préjudice occasionné.

8) Le solde du séjour est à régler au plus tard à l'arrivée chez le propriétaire.

Il peut être admis, en chambres d'hôtes que le solde du séjour, et l'ensemble des prestations complémentaires (repas, boissons, ...) soient réglés en fin de séjour. La non contestation, écrite, dans les 24 heures de la prestation fournie (chambre, repas, boissons, massages, ...), oblige à son règlement complet au prix affiché.

9) Compte tenu que notre Maison n'a que 2 chambres et une suite familiale, l'attribution des chambres peut être modifiée, sans que le client puisse se prévaloir d'un quelconque dédommagement, les chambres faisant toutes quasiment la même surface. La suite Laurier est prioritairement réservée aux familles, en conséquence la réservation de cette suite en mode chambre double peut à tout moment être modifiée et le client transféré dans une autre chambre.

10) Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Un salon commun, au niveau des Chambres d'hôtes et à leurs seuls bénéficiaires, est mis à disposition. Cet espace doit être utilisé en respectant les autres habitants. Il est donc convenu que cet espace s'apparente plus à un salon de lecture qu'à un espace bruyant ou de jeux. Il est utilisable de 9h à 22 h. Le client s'engage également à rendre l'ensemble des lieux confiés en bon état. La maison étant **non-fumeur**, il s'engage à respecter cette consigne à l'intérieure de la maison, pendant son séjour. Tout manquement à ces obligations peut entraîner son expulsion et la rupture du contrat sans qu'il lui soit dû une quelconque indemnité.

11) La réservation d'une chambre, de la suite ou du gîte est établie pour un nombre précis de personnes, y compris les enfants et les bébés. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en droit de refuser les clients supplémentaires ou de refuser l'accès. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû. Si la capacité de la maison le permet et si le propriétaire le souhaite, un supplément pourra être appliqué suivant les conditions habituelles pratiquées.

12) Les animaux de compagnie ne sont pas admis en Chambre d'Hôtes et sous conditions dans le Gîte (Il peut être fait exception au cas par cas sur demande préalable au séjour). En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû. **Le séjour au Moulinage d'un animal de compagnie sera facturé 20 € par jour.**

13) Le gîte est une location de vacances et vous serez complètement autonome dans la gestion de celui-ci. Nous mettons à disposition les draps de couchage et les couvertures. Les coûts de chauffage et d'électricité sont à la charge du client suivant les modalités du contrat qui est

signé ensemble avant l'arrivée. Toutes prestations complémentaires doit faire l'objet d'un accord préalable, verbal ou écrit.

14) Le principe de la chambre d'hôtes est de fournir le couchage et le petit déjeuner à nos clients. Le petit déjeuner est servi à la table au fur et à mesure des arrivées, à partir de 9 h jusqu'à 10 h. ces horaires indicatifs peuvent être modifiés sur demande (activité sportive, travail,...). Il est composé d'une ou deux sortes de jus de fruit, de plusieurs pains, 2 à 3 sortes de fruits, préparés ou entiers. Les produits laitiers (beurre et yaourt) sont apportés au fur et à mesure, afin de ne pas s'abîmer ou fondre au soleil. Les confitures dans de petits rapiers que nous rechargeons si nécessaire, un gâteau maison différent chaque jour. Les boissons chaudes sont préparées individuellement en cuisine et apportées sur la table au fur et à mesure des arrivées. Celles-ci sont évidemment servies à volonté.

15) Nous proposons certain soir un repas en « **table d'hôtes** ». Cette prestation est strictement réservée aux résidents et ne peut faire l'objet d'aucune dérogation. De même il n'est nullement obligatoire d'y participer.

Ces repas comprennent :

- l'Apéritif avec uniquement des vins naturels (rouge, Blanc et rosé),
Suivant la saison des concombres et tomates du jardin, du saucisson Maison, olives,...
- Une entrée,
- Un plat principal avec un ou deux accompagnement de légumes et ou féculent,
- Un plateau de fromage, chèvre des producteurs locaux ou autres suivant le marché,
- Un dessert maison, gâteaux, sorbets Maison...,
- Un café ou une infusion,
- L'ensemble du repas est assorti de vins Naturels.

16) Nous proposons également certain soir des « **soirées Pizza** ».

Cette prestation est strictement réservée aux résidents et ne peut faire l'objet d'aucune dérogation. De même il n'est nullement obligatoire d'y participer.

Nous mettons dans ce cas en route le four à pain (feu de bois) situé à l'intérieure de la maison et le repas comprend :

- l'Apéritif avec uniquement des vins naturels (rouge, Blanc et rosé),
Suivant la saison des concombres et tomates du jardin, du saucisson Maison, olives,...
- Une entrée,
- Les pizzas, qui sont réalisées à l'avancement par les clients s'ils le souhaitent,
- Un dessert maison, gâteaux, sorbets Maison...,
- Un café ou une infusion,
- L'ensemble du repas est assorti de vins Naturels.

17) Nous proposons également des **paniers pique-nique ou assiettes**. Cette prestation est strictement réservée aux résidents et ne peut faire l'objet d'aucune dérogation. De même il n'est nullement obligatoire de les commander.

Ces repas comprennent dans un même contenant (panier, glacière,...) :

- un assortiment de tarte chaude ou froide, de la charcuterie, de la salade, du beurre, du fromage, des fruits ou un dessert maison, un quart de vin ou un soda.

18) Il est mis à disposition des Chambres d'Hôtes, une cuisine d'été en dépannage pour réaliser de petits repas pour eux même et leurs enfants. Les Hôtes devront en gérer l'entretien et le nettoyage à l'issue de son utilisation. **Le frigo mis à disposition sert essentiellement aux boissons proposées et vendu par le Moulinage** et ne peut en aucun être considéré comme un lieu de stockage alimentaire de longue durée. De même **il est interdit d'apporter et de stocker des boissons qui sont vendus sur place (soda, bière, vin,...)**

19) Notre **spa** comprend :

- **piscine à débordement** d'une température moyenne de 29 degrés (elle peut varier de 1° à 2° suivant l'heure de mise en route de la pompe à chaleur).

- Détente et chaleur humide, pour une purification de la peau, sur la banquette du **Hammam**

- Détente et chaleur sèche, pour une remise en forme tonique, dans la cabine en pin du **Sauna**.

Tous ces équipements sont en fonction pendant votre séjour.

Les horaires de la piscine sont : le matin (de 7h à 9h) et l'après-midi (de 12h à 22h),

Le Hammam est en gestion libre à partir de 12h jusqu'à 22h,

Le Sauna est mis en route, sur demande, par nous-même (son fonctionnement ne permettant pas une gestion libre) à partir de 12h jusqu'à 22h

Ces équipements sont proposés toute l'année sans supplément.

Si un de ces équipements venait à tomber en panne avant votre séjour, nous vous préviendrions immédiatement afin de voir avec vous les possibilités d'annulation, de remise commerciale ou d'organisation d'un séjour dans une autre maison du « groupement des maisons d'hôtes du bien-être » dont nous faisons partie.

Si un de ces équipements venait à tomber en panne pendant votre séjour et que nous ne puissions résoudre le problème, nous nous engageons à vous faire une remise commerciale en fonction du niveau du désagrément.

Tout autre problème technique indépendant de notre volonté (coupure électrique,...) ne donnera lieu à aucune indemnisation.

20) Nous avons des intervenants extérieurs qui pratiquent des prestations de soins esthétiques, massages, ... Ces prestataires interviennent à votre demande sur rendez-vous que nous nous chargeons d'organiser. Ces prestations sont effectuées sous leur entière responsabilité. La facturation de ces prestations est indépendante de celle de la maison, à l'exception des chèques cadeaux qui sont amenés à regrouper la facturation pour simplifier la vie des clients.

21) Les photos qui sont sur notre site internet sont le reflet le plus exacte possible de notre Maison. Il se peut cependant que les dernières évolutions dans les chambres n'apparaissent pas (changement de meubles, peinture, dessus de lit...). Il en va de même pour les extérieurs qui sont en perpétuelle évolution. Il ne pourra nous en être fait aucun grief.

22) Il revient à nos Hôtes de nous demander préalablement à leur séjour, toutes informations qui ne seraient pas expressément explicite sur le site internet, pouvant leur occasionner une gêne (allergie, phobie,...), comme la présence de chats, chiens ou autres poissons rouges...

23) Notre Maison a été construite vers 1870, et a subi plusieurs extensions au cours des années. Nous l'avons entièrement rénové entre 2002 et 2006. Les matériaux utilisés, sont à

l'image de cette vieille demeure : chaux, bois,...et la laisse respirer, vous ne serez donc pas étonné de voir de ci de là quelques fissures et autres taches. Le droit et le lisse ne sont pas de mise ici.

24) Notre habitation se situe dans une zone pouvant être concernée par des restrictions préfectorales qui impliquent des obligations de prudence, soit par rapport au régime des eaux, en cas d'orage, soit par rapport au feu en période de sécheresse. Les obligations découlant de ces recommandations ou arrêtés, ne peuvent être considérées comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire. Dans le même ordre d'idée, le propriétaire se réserve le droit de rappeler à l'ordre le client pour tout manquement avéré pouvant, soit entraîner des risques pour l'environnement (feux,...) soit si par son attitude, il met en danger la vie d'autrui. Le propriétaire peut alors décider l'expulsion du client. Cette expulsion ne peut en aucun cas être considérée comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé et le solde reste dû.

25) Conscient de l'importance des nouvelles technologies, nous avons mis en place dans la maison l'internet en WIFI par CPL. Des boitiers sont à disposition sur demande pour vous connecter dans les chambres. La Maison est correctement couverte par le réseau SFR pour les communications avec un mobile. Les autres opérateurs ne couvrent pas ou mal notre Maison. Nous ne pourrions être tenus pour responsable si pour des raisons indépendantes de notre volonté, les réseaux (téléphonie, internet,...) venaient à dysfonctionner. Surfer sur Internet sur notre réseau, implique un code. Il vous sera communiqué sur demande.

26) Toute réclamation relative à l'état des lieux doit être soumise à l'antenne départementale des Gîtes de France (Chambres d'Hôtes) ou CléVacances (Gîte) dans les trois jours suivant la date du début du séjour. Toute autre réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre, dans les meilleurs délais à l'antenne départementale des Gîtes de France ou CléVacances, compétente pour émettre une proposition en faveur d'un accord amiable. En cas de désaccord persistant, les litiges peuvent être soumis au service Qualité de l'Association concernée, qui s'efforcera de trouver un accord amiable. Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées par le client ou par le propriétaire.